

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 26 février 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 19 février 2024 DATE D’AFFICHAGE : 20 février 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 14 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
--	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 26 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents :** Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Monsieur Éric ROULIER, Monsieur Nicolas CITEAU.

**Absentes :** Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Monique TATTEVIN.

**Pouvoirs :** Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir de voter à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir de voter à Monsieur Rémy CHATTON.

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

**PROJET DE BAIL REEL SOLIDAIRE SUR LA PARCELLE BB25  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE CAP ATLANTIQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu’une parcelle de terrain située rue du Mes et cadastrée BB 25 pour une surface de 8 771m<sup>2</sup> a été acquise par préemption suite à une délibération du 12 octobre 2022. Le coût de cette acquisition s’établit à 408.404,16 € (frais d’honoraires et taxes inclus).

Il paraissait en effet pertinent que la Commune acquière ladite parcelle afin de développer un programme social d’habitat à destination principalement de primo-accédants à revenus modérés. A ce titre, la Commune envisage la réalisation de 15 logements en accession à la propriété par le biais d’un Bail Réel Solidaire (BRS) et 4 logements en locatif social. Ce projet est confié au CISN de Saint-Nazaire.

L’intérêt et l’originalité du BRS tient au fait de dissocier le foncier (l’assiette du terrain sur laquelle sera bâti le logement) du bâti lui-même. Seul ce dernier sera la propriété des primo-accédants qui verseront au propriétaire du foncier un loyer mensuel modique.

Il s’avère que cette opération peut bénéficier du soutien financier de Cap Atlantique au titre de l’aide à la réalisation d’acquisitions foncières en vue de la réalisation de logements sociaux.

Le conseil municipal vote, à l’unanimité, la demande de subvention auprès de Cap Atlantique au titre de l’acquisition de la parcelle cadastrée BB25 en vue de la réalisation d’un programme de logements sociaux.

Reçu au contrôle de légalité  
le 28 FEVRIER 2024.  
Publié ou notifié  
le 1<sup>er</sup> MARS 2024  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire